

Image not found or type unknown



Achat cuisine dans maison concubine

Par **Libellule70**, le **04/03/2024** à **19:35**

Bonsoir

Je souhaite investir dans une cuisine qui sera installée dans la maison de ma concubine

Je souhaiterais savoir si une simple facture a mon nom suffit ou est ce qu'il faut faire rédiger quelque chose chez un notaire ?

Merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **04/03/2024** à **19:42**

Bienvenue

Rédiger, oui, mais le notaire n'est pas obligatoire.

Je comprends que vous n'êtes pas mariés, et donc qu'il n'y a pas de règle dictée par un régime matrimonial.

Si vous êtes d'accord entre vous, vous pouvez établir votre accord noir sur blanc et faire enregistrer le document.

Il serait bon de mentionner une notion de dette pondérée par la vétusté (on trouve facilement des barèmes sur le net).

Par **Libellule70**, le **04/03/2024** à **19:45**

Bonsoir

Je vous remercie pour votre

Reponse je suppose qu'il en est de même pour tous les travaux qui seront effectués dans la maison ?

Par **youris**, le **04/03/2024** à **20:07**

Bonjour,

si vous êtes hébergé gratuitement par votre concubine, il faudra en tenir compte également, comme toutes les dépenses de votre couple pour faciliter les comptes ultérieurs car comme le dit l'adage, quand on aime, on ne compte pas, quand on n'aime plus, on commence à compter.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **04/03/2024** à **20:35**

 youris 